

Nombre de membres**Séance du 11 mai 2022****en exercice** : 18

L'an deux mille vingt-deux et le onze mai l'assemblée régulièrement convoquée le 05 mai 2022, s'est réunie à la mairie de Saint-Hippolyte, sous la présidence de Valérie CABECAS

Présents : 12

Sont présents : Charles RODDE, Jean MAGE, Guy LOUBEYRE, Jean-Maurice EMORINE, Jean-Louis MARANDON, Chrystèle SERRE, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Jean-Paul MALBEC, Gilbert MOMMALIER, Valérie CABECAS

Votants : 13

Représentés : Louis TOTY par Chrystèle SERRE

Absents : Pierre POUGET, Maurice PALLUT, Christophe RAYNAL, Danièle MANDON, Gilles LEYENDECKER

Secrétaire de séance : Charles RODDE

DELIBERATIONS

Objet: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT - 2022 32

Vu la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de la Communauté de communes du Pays Gentiane n°015 PRO 026 en date du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu la délibération n°2020_086-DE de la Communauté de Communes du Pays Gentiane en date du 31 juillet ;

Vu l'avis de la Commission des Finances du 10 mai 2022 ;

Il convient d'attribuer les subventions aux particuliers répondant aux critères établis dans la convention d'opération et éligibles à une aide de la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH :

CC PAYS GENTIANE				
NOM Prénom	Mme. CHATONNIER Nicole	Mr. DAUCOU Jean	Mme. SALVY Odile	Mme. TRUPIN Amalia
Adresse	10 rue de la Sarlingue 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	12 rue du Haut Sedour 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	7 rue du bois de la Tourne 15400 RIOM-ES-MONTAGNES	3 route de Saignes, 15400 TRIZAC
Type de dossier	Habiter facile	Habiter mieux sérénité	Habiter mieux sérénité	Habiter mieux sérénité
Date de visite	27/04/2022	13/04/2022	09/03/2022	05/05/2022
Projet	Adaptation salle de bain	Chauffage / Menuiseries extérieures	Adaptation salle de bain	Menuiseries extérieures / isolation combles / isolation plancher cave
Montant des travaux HT	4 065,00€	24 338,00€	5 743,25€	19 358,00€
Montant des travaux TTC	4 472,00€	25 676,29€	6 317,58€	20 423,60€
Date d'accord de la subvention ANAH	28/09/2021	21/09/2021	06/05/2021	Fin octobre 2021

Montant aides ANAH	2 032,50€	12 169,00€ (+ prime habiter mieux ANAH = 2 433,00€ / bonus sortie passoire = 1 500,00€)	848,90€ (+ aides Action Logement = 4 450,00€)	9 679,00€ (+ prime habiter mieux ANAH = 1935,00€ / bonus sortie Passoire = 1 500,00€)
Montant aides CCPG	406,00€	1 000,00€	169,00€	1 000,00€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'octroyer les subventions au profit des particuliers précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- de valider le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées.
- d'autoriser Madame la Présidente à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Objet: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2022 33

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le règlement d'attribution des subventions adopté par délibération du conseil communautaire du 03 avril 2021 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 10 mai 2022 ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'attribuer les subventions aux associations du territoire qui ont déposé des dossiers complets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'attribuer, pour 2022, les montants énoncés dans le tableau ci-dessus au titre des subventions aux associations,

ASSOCIATIONS	MONTANTS €
Foire du gras en Pays Gentiane / 24 avril 2022	1 000.00 €
Association Pierres de Menet / 30 ^{ème} symposium de sculptures	7 500.00 €
Solidarité Paysans	300.00 €

- de mandater Madame la Présidente pour informer les associations des décisions du Bureau,

ASSOCIATIONS	DECISION DU BUREAU
Union cycliste de Riom-ès-Montagnes Semaine cantalienne 30/07/2022	Rejet – Non conforme au règlement d'attribution des subventions / art. 4
Accès Santé Nord Cantal	Rejet – Non conforme au règlement d'attribution des subventions / art. 4

- de mandater Madame la Présidente pour signer toute pièce nécessaire et prendre toute mesure pour mener à bien l'opération.

Objet: DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE TRAIN TOURISTIQUE - 2022 34

Madame la Présidente expose au Bureau que les crédits ouverts aux articles du budget annexe de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
605	Achats de matériel, équipements	-3 000.00			
023	Virement à la section d'investissement	3 000.00			
Total			Total		

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
2313-40	Construction travaux accueil	3 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	3 000.00
Total		3 000.00	Total		3 000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau :

- Vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

AFFAIRES DIVERSES

- **Projet Micro-folies**

Une micro-folie est un équipement qui permet d'offrir gratuitement et au plus grand nombre les plus belles œuvres des grands musées, dans une forme de nouveau lieu culturel qui s'adapte à chaque projet des communes (même les plus petites !).

Pour le territoire : proposer cette fabuleuse ouverture culturelle via le musée numérique associé au pôle culturel du cinéma intercommunal à Riom-ès-Montagnes : Projections cinématographique culturelles, expositions photos, peinture, graff, vidéo... Faire du cinéma un pôle culturel accueillant et ouvert pour tous scolaires, habitants, touristes ...

Budget prévisionnel de 30 000 à 40 000 € pour l'investissement direct en Micro-folies.

- Dépôt de dossier avant le 20 mai : Financement à 80 % si le dossier est retenu.
- Délibération formelle au Conseil du 8 juin.

Validation à l'unanimité du Bureau autorisant le dépôt de dossier et permettant une régularisation par délibération en Conseil de juin.

- **Financement du matériel informatique reconditionné**

L'ANCT partenaire de l'opération revoit sa position sur le financement des matériels informatiques reconditionnés d'un taux de financement de 100 % à 80 %. Le reste à charge pour la CCPG serait alors de maxi de 1 400 € pour :

Ordinateurs portables : 6

Smartphones : 6

Tablettes : 8

Les sommes étant inscrites au budget, il est proposé d'entériner et de confirmer cette commande.

Le Bureau valide à l'unanimité l'inscription du financement du reste à charge à prendre sur le budget du matériel informatique.

- **Point sur les études eau et assainissement**

Madame la Présidente demande aux maires de faire connaître leurs positions sur les études en cours et précise qu'elle souhaite que la Communauté de Communes n'anticipe pas la date de l'obligation du transfert de compétence à savoir le 1er janvier 2026.

Considérant les questions restant à débattre et la problématique des transferts de charges, le Bureau valide à l'unanimité de ne pas anticiper la date de l'obligation du transfert de compétence (1^{re} janvier 2026).